

TRANSITION ECOLOGIQUE
COMPTE-RENDU DU MARDI 20 FÉVRIER 2024

Présents : M Beziaud, I Fayet, J. Andorin, O Baux, A. Chatelet, JP Alizay, P Vissyrias, D Thiriet, C Gros, C Chemin, J Allier, P. Muzart, D Balzano, T Fillon,

Excusés : Julie Mounier, Bernard Colombat

Destinataires du compte-rendu : élus / membres du groupe de travail / les habitants

Ordre du jour :

- 1- infos : volume bois pour l'école
- 2- décharge communale
- 3- Négociation avec Cellnex
- 4- Convention chasse Mourier
- 5- Pins salle ERA
- 6- Carte zone d'accélération
- 7- Questions diverses.

| DECISIONS PRISES | A RETENIR (à destination des secrétaires de mairie) |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Rediscuter de la décharge communale pour affiner la décision.-Préparer une délibération pour le projet d'antenne et indiquer la dénonciation du contrat avec Free- Renvoyer la carte des zones d'accélération à RA pour correction avant délibération. | <ul style="list-style-type: none">- Informer D Boslige qu'il peut louer une nacelle pour traite les chenilles processionnaires. Sur tous les arbres vers la salle ERA-Préparer une délibération pour le projet d'antenne et prévoir une délibération le même jour pour dénoncer le contrat avec Free |

1- Infos volume bois pour l'école :

Comme convenu le cabinet d'architecte nous a fait parvenir les volumes de bois nécessaires pour la construction de l'école. M. Condamin de Fibois travaille en ce moment avec l'Atelier des Vergers et consultera la scierie Forge pour la conversion en nombre d'arbres en indiquant bien les essences et la catégorie de grosseur pour que l'ONF puisse prendre le relais. M. Bouilloux nous a d'ores et déjà rassuré quant à la quantité, nous avons suffisamment de douglas, avec la taille exigée pour le projet. Des douglas de la parcelle 18, dont la coupe a été plusieurs fois repoussée à cause du bornage, pourraient convenir.

Question : Peut-on prélever des bois avec le plan d'aménagement ?

On utilisera les coupes prévues et celles qui n'ont pas encore été réalisées (coupes en retard)

2- Décharge communale :

Elle était jusqu'à maintenant libre d'accès (vers le chalet de FR), mais des dépôts sauvages polluants ont été constatés. L'accès a donc été fermé, mais c'est dommageable pour certains habitants. On pourrait imaginer un process d'accès, une fois par mois, par exemple.

Idées pour l'ouverture de la décharge, sachant qu'il y a des déchetteries (avec des badges maintenant!)

Question : est-ce que la municipalité a le droit d'avoir un point d'apport volontaire pour les déchets verts ?

Question : est-ce qu'il peut y avoir une application avec le droit de prendre une clé ?

L'idée de la boîte à clé est bien mais en amont il faut s'enregistrer en mairie (une fois).
La mairie donne le code aux gens inscrits. Ainsi cela permet que les artisans ne l'utilisent pas.
Ce serait contractuel, un engagement réciproque.
Question : est-ce que cela existe dans d'autres communes ?
Non
Il faudrait écrire un règlement d'usage pour déterminer ce qu'on accepte.
On peut mettre un panneau d'information.
Finalement il y a peu de gens qui l'utilisent.
C'est un service pour certains riverains.
(terre déchets verts gravats)

3- Négociaion avec Cellnex :

Dans le cadre du projet d'installation d'une antenne relais au Maroquin et suite à l'intervention de M. Duverne lors de la dernière réunion, M. Le Maire est entré en négociation avec la société Bouygues et donc Cellnex. Il nous propose finalement une indemnité de 5000 euros par an pour l'installation des deux opérateurs, Bouygues et Sfr, puis 2000 euros par opérateur supplémentaires. Maximum 4. Pour rappel, lors de son intervention, M. Duverne avait évoqué une fourchette de 3000 à 5000 euros. Un coefficient d'indexation annuel sera appliqué.

Question : quelle est la somme donnée par Free pour les atennes du clocher ? : 6000 euros annuel.
Pouilly les Nonains : il y avait un projet sur un terrain communal mais refusé par les habitants. et un privé a obtenu un contrat juste à coté.
L'objectif est de dénoncer le contrat avec Free. Ils seraient gagnants. Est-ce qu'on peut négocier l'installation de Free à plus de 2000 euros ?
Dans la négociation, on pourrait dire que pour le moment on n'autorise que deux opérateurs. Ce n'est pas sûr qu'ils acceptent. Peut-on avoir le beurre et l'argent du beurre ?
Est-ce qu'on va toucher les deux loyers en même temps ? Oui jusqu'en oct 2027.
Est-ce qu'ils peuvent partir avant terme ? Non le contrat ne peut pas être cassé.

4- Pins salle ERA

M. Boslige nous signale une infestation des deux pins proches de la salle ERA par les chenilles processionnaires et nous demande ce qu'il convient de faire, sachant que pour couper les branches infestées, il faut louer une nacelle. Il propose également de les couper.
Il n'y a pas que les pins, il y a aussi les cèdres. Tous les résineux sont infestés.
Donc, il devint préférable de louer une nacelle pour traiter les chenilles .Il est possible d'installer des pièges.

5- Carte zones d'accélération :

Pour info, lors de la réunion du 29 novembre 2023, nous avons acté, au sujet de la proposition de cartographie par Roannais Agglomération pour définir des zones d'accélération des énergies renouvelables de consulter les habitants d'Ambierle pour avis. Une vidéo expliquant les enjeux de cette décision a été largement diffusée. 4 permanences ont été organisées, 7 personnes sont venues donner leur avis. Un courrier a également été adressé à tous les agriculteurs de la commune pour connaître leurs éventuels projets de méthanisation.
Pour rappel, lors de la réunion du 29 novembre, il était proposé

- Élimination de la zone éolienne. (Zone jaune)
- Laisser les zones photovoltaïques sur les toits des habitations
- Ajouter une zone géothermie près de l'école.

Suite à la consultation, voici les différentes remarques compulsées :

- Place Château Gaillard : s'il y a une installation d'ombrières solaires, cela doit rester discret car village de caractère. Une autre personne n'est pas d'accord pour une telle installation là-bas. Une installation d'ombrière réduit les possibilités d'installation en cas de manifestations (barnums, etc...)
- La géothermie est intéressante
- 2 personnes ne sont pas opposées aux éoliennes, 3 autres y sont totalement opposées.
- méthaniseur : le moins proche possible des habitations. Prévoir des limitations en fonction de la puissance et des conditions techniques. Les méthaniseurs en montagne ne sont pas réalistes. Pourquoi pas en plaine. Pas de

méthaniseur pour une personne. Une autre souligne les problèmes olfactifs et la culture des intrants.

- pour les habitations qui n'ont pas l'eau du réseau, il a été évoqué la possibilité de faire des pompes de puits en énergie solaire. Projet peut-être d'un manège avec couverture solaire au Bois Blanc.

- plusieurs personnes sont contre le photovoltaïque au sol

Cette carte n'est qu'une proposition. Pour info, il y a eu 158 visionnage de la vidéo

Éolien : on élimine la zone

Méthaniseur : Un courrier a été envoyé aux agriculteurs et aucun n'a réagi. Selon le type d'intrant ce n'est pas forcément écologique. On pourrait laisser une zone dans la plaine, mais par précaution ce serait bien d'éliminer les zones. Car les agriculteurs n'ont pas de projets

Photovoltaïque : Pour info, il y a de plus en plus de demande pour des installations sur les toits.

Pourrait-il y avoir un groupement d'achat photovoltaïque ? Il existe des boucles d'énergie partagées.

Ce sont des initiatives privées. Sauf pour certains projets : exemple d'une commune qui a mis des ombrières sur le cimetière pour desservir plusieurs habitations.

Pour info, Mondelin prévoit une extension avec des panneaux photovoltaïques dessus.

Place Château Gaillard : un secteur, vers les PAV serait pertinent, comme le terrain appartient à la commune, on aura la décision finale. Donc pas d'exclusion sur la zone. Il y aura sûrement des restrictions de l'AVAP.

Les ombrières à l'entrée de Varennes Sur Allier ne font que s'étendre. Les agriculteurs ont-ils le droit d'installer de telles ombrières ? A St Romain La Motte, les projets se multiplient. Mais la chambre d'agriculture freine les projets.

Géothermie : On demande à ajouter une zone près de l'école.

Est-ce qu'il sera prévu de dimensionner pour la salle de sport ? Voir pour le musée ?

Concrètement, plus il y a de distance, moins c'est intéressant.

Déjà elle sera sûrement possible pour les deux bâtiments de l'école.

Le terrain est a priori très favorable, le forage serait à 80 ou 100 mètres.

Prochaine réunion : Non définie